



Sisteron, le 21 Novembre 2017

**Mr Le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS**

Monsieur Le Président

C'est avec une grande satisfaction et honneur que nous vous contactons.

Notre association se réjouit d'avoir un président de la République, qui dans ses priorités et dans ses engagements, lutte contre les discriminations

Notre association tient aussi à vous féliciter de votre annonce récente, de durcir les punitions envers les entreprises discriminant les candidats à l'embauche.

Nous allons nous présenter : Nous sommes une association Loi 1901, qui existe depuis 2010, se situant à Sisteron dans les Alpes de Haute Provence (Dept 04). Notre premier rôle est de défendre juridiquement les victimes de discriminations à l'embauche, ainsi que les victimes d'injures ou de harcèlements liés à nos combats prioritaires (la LGBTPhobie, le racisme, l'égalité des sexes, le handicap et la santé, et pour finir l'exclusion sociale).

Notre association milite contre les discriminations autant sur le terrain que sur internet.

Nous souhaitons aborder avec vous notre sujet et combat commun : la lutte contre les discriminations, en particulier la loi 225-1 du Code Pénal qui à notre sens n'est pas à jour.

En effet la loi punit les discriminations, soit lors d'un entretien d'embauche ou licenciement au travail, soit en cas de refus d'un propriétaire de louer à une personne liée sur un des critères de discriminations.

Mais cette loi ne punit pas clairement toute discrimination au sens large du terme. Comme par exemple dans des lieux publics, ou encore sur internet (premier lieu où les discriminations se répandent avec comme excuse la liberté d'expression)

Sur internet : Seules les injures et les diffamations sont bien reconnues dans les lois. Mais en revanche les discriminations sur internet le sont beaucoup moins.

Dans les lieux publics : que ce soit les manifestations, les réunions, les évènements, mais aussi dans n'importe quel endroit public. Une personne peut mettre à l'écart autrui en raison de son origine, son handicap, son orientation, son appartenance. Ce n'est pas tolérable.

Rappelons qu'une personne sans cesse discriminée dans la vie courante (en dehors du travail et du logement), peut avoir de lourdes conséquences sur son état psychologique mais également dans sa vie quotidienne (isolement, solitude, sédentarité, dépression, suicide)

La discrimination existe également au sein des familles, en particulier sur le critère de l'orientation sexuelle. Il est intolérable en 2017, qu'un père ou une mère puisse mettre dehors son enfant (encore mineur) en raison de son orientation sexuelle. Il faut durcir la loi sur ce terrain, en particulier pour protéger les mineurs contre toute forme de discrimination de la part d'un membre de sa famille.

La discrimination existe également envers les personnes morales. Oui, certes la loi punit aussi les personnes morales en cas de discriminations à l'embauche. Mais la loi ne punit pas clairement les discriminations entre associations (une association rejetant une autre association car un combat les dérange, ou l'un des membres d'une autre association est rejeté en raison d'un des critères prohibés), mais également une mairie ou n'importe quelle structure qui discrimine une association en raison d'un combat qui gêne (la lutte contre l'homophobie par exemple)

Notre association Equality se bat depuis des années pour élargir cette loi contre les discriminations principalement sur les lieux et supports, et non uniquement sur les critères à élargir en France. Car beaucoup de progrès ont été faits ces dernières années pour augmenter les critères de discriminations, mais beaucoup moins sur les faits.

Nous comptons sur vous, pour aller dans ce sens, en proposant un élargissement de la loi 225-1 et 225-2 du code pénal, principalement sur les lieux de discriminations, mais aussi en renforçant et en durcissant les peines dans les lois.

Nous demandons également une sanction plus sévère lorsque ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont victimes de discriminations (les handicapées, les personnes d'origines étrangères, les SDF, les LGBT, et les mineurs entre autres). Mais également mettre une sanction plus lourde lorsque ces discriminations sont cumulées avec des injures et des harcèlements

Reste encore le problème pour prouver une discrimination. Le testing est un moyen formidable pour piéger les entreprises et que notre association approuve totalement. Il serait aussi souhaitable que les personnes victimes elles-mêmes puissent être autorisées à utiliser certains moyens nécessaires (conversation e-mail ou internet, dictaphone, vidéosurveillance, divers documents, témoins) pour prouver une discrimination, et dans n'importe quel lieu.

Les victimes ne connaissent pas réellement leur droit, n'ont pas forcément les moyens de prendre un avocat, ne connaissent pas non plus les missions et l'existence du défenseur des droits, n'osent pas venir vers des associations car ils n'ont pas assez d'éléments pour prouver leurs propos.

Il n'y a pas non plus assez de messages de préventions à la télévision et à la radio sur le sujet des discriminations. Beaucoup de personnes entendent parler de discrimination, mais ne savent pas ce que cela veut dire. Beaucoup de personnes sont victimes de discriminations mais ne le savent pas. Il n'existe pas ou alors très peu de spots publicitaires des ministères de la justice, du travail et de l'égalité sensibilisant clairement la population sur le sujet des discriminations.

Les associations luttant contre toutes les formes discriminations sont peu mises en avant. Nous voyons beaucoup les associations luttant contre une discrimination en particulier, mais rarement lorsque ce sont plusieurs discriminations.

Il est même injuste que nous voyons sans cesse les grandes associations et très peu les petites associations, en particulier sur les télévisions et radios nationales. Il n'y a pas de grandes ou petites associations. Toutes les associations sont identiques par la loi 1901 et doivent être traitées de manière égales autant sur la visibilité, les subventions, mais aussi par l'écoute.

Notre association n'a jamais été subventionnée depuis 2010, soit parce que notre région ne veut pas subventionner une manifestation ou une marche contre les discriminations (chose que nous regrettons profondément), les mairies ont aussi du mal à accorder une subvention (soit parce qu'elles n'ont pas assez les moyens, soit car le sujet des discriminations ne fait pas parti de leur intérêt ni de leur priorité pour être subventionné).

C'est grâce à nos combats, et notre volonté que notre association existe depuis maintenant 7 ans. Et nous continuerons à nous battre, peu importe les moyens, pour défendre les victimes de discrimination, et continuer de sensibiliser la population sur ce thème.

Nous espérons juste au minimum une chose de votre part à notre égard : c'est votre soutien sur le plan humain, de partager et échanger ensemble notre combat commun. Nous comptons également sur vous pour tenir votre engagement sur la lutte contre les discriminations. Une rencontre avec vous, un échange direct sur nos combats, serait également le bienvenu

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, nos sincères salutations

Vous pouvez également nous contacter par e-mail ou par téléphone (nos coordonnées se situent en bas des feuilles), ou consulter notre site si vous avez besoin de plus amples informations concernant notre association.

Monsieur GAUTHIER Sandy

Président Fondateur Association Equality

ASSOCIATION EQUALITY
Lutte Contre les Discriminations
20 PLACE RENE CASSIN
04200 SISTERON
Fixe : 04 86 15 45 75
Port : 06 27 39 28 71
E Mail : asso.equality@gmail.com
R.N.A : W332010796
SIRET : 524 454 717 0025

Association EQUALITY – 20 Place René Cassin 04200 Sisteron

Tel : 04.86.15.45.75 / Port : 06.27.39.28.71

www.asso-equality.org /@ : asso.equality@gmail.com